

Québec, le 4 avril 2017.

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

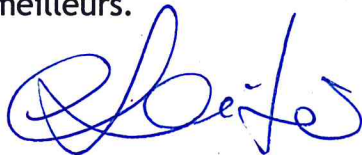
Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, signée par 27 909 citoyens, déposée devant l'Assemblée nationale le 15 mars 2017 par le député de Rimouski, demandant le rétablissement à 65 ans de l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt en raison de l'âge.

Le gouvernement a entendu les inquiétudes des aînés vis-à-vis ce changement. C'est pourquoi il a annoncé, le 22 février dernier, qu'il maintenait l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt en raison de l'âge à 65 ans, et ce, rétroactivement à l'année 2016.

Par ailleurs, le gouvernement maintient les bonifications apportées au crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Carlos Leitão